CERCLE ACADÉMIQUE

# d’Études Œnologiques et Ampélographiques de Belgique




## 1956 – 2006

*Livret du Cinquantenaire*

— document restauré et remis en page —

# HISTORIQUE

Le Docteur Félix Begaux a, lors du banquet de 1977, prononcé une allocution résumant bien les débuts de notre cercle.

> *« Il régnait en 1955 dans le royaume du vin, une obscurité et une anarchie que trois copains, deux pharmaciens et un plombier jugèrent inadmissibles et décidèrent de combattre. De leurs colloques et dégustations devait naître ce que l'un d'eux appela le Cercle d'Études Œnologiques et Ampélographiques. Un an plus tard, le 7 octobre 1956 pour être précis, quatre francs biberons se réunirent au premier étage de la pharmacie d'Alex Begaux, mon frère, rue de la Victoire à Saint-Gilles – Bruxelles, pour jeter les bases de ce qui allait devenir notre Cercle.*
>
> *Comme tous les Belges réunis au nombre de quatre, ils firent comme dans toute bonne « chocheté » qui se respecte : ils nommèrent un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.*
>
> *Avant la fin de l'année, cinq nouveaux membres avaient rejoint la vaillante cohorte et trois séances de dégustation avaient été tenues, la dernière le 16 décembre 1956, consacrant l'existence du Cercle. Le protocole des séances restait encore mal défini : un thème choisi, chacun y apportait au gré de sa fantaisie, quelque échantillon inédit. Un certain laxisme perturbait la bonne marche des dégustations, créant parfois des incidents pénibles car le comité, au début de la séance, se penchait sur les bouteilles récoltées, éliminant les doublons au grand dam des propriétaires et fixait l'ordre des dégustations. »*

L'an 1957 démarre au rythme désormais fixé de huit séances par an, et le 20 juin de cette année a lieu le premier banquet aux « Trois Canards » à Moortebeek (Bruxelles). Dès lors, grâce aux efforts du secrétaire général bientôt perpétuel, l'ami Gaston Dothey, la marche du Cercle va devenir régulière et, en vingt ans, 163 séances de dégustation et 21 banquets auront lieu jusqu'à ce jour (22 octobre 1977).

L'audience du Cercle s'élargit et sa renommée dépasse bientôt les limites de la capitale et même du pays. L'an 1957 voit la parution de la première publication littéraire du Cercle : « Du vin et des hommes » de Xavier Fleix (pseudonyme de Félix Begaux).

Le 19 octobre 1958 sont officialisés les membres suivants :

- Alex Begaux
- Félix Begaux
- André Demilie
- Albert Deuse
- Gaston Dothey
- Robert Dechamps

En 1959 est créé le titre de « Chevalier Compagnon de l'Échanson » et ont lieu les premières intronisations.

Le nombre des membres est limité à cinquante et notre secrétaire rédige les « Droits et obligations »[1] des chevaliers, ainsi qu'un diplôme richement enluminé. Au banquet de 1977 sera intronisé le cinquantième membre.

L'année 1959 voit aussi le premier déplacement en groupe des membres du Cercle : « la visite à Namur des Caves Grafé Lecocq ». Dès lors, chaque année, un voyage didactique aura lieu dans une région viticole. Bourgogne, Beaujolais, Alsace, vallée de l'Ahr, Champagne, Luxembourg, vallée de la Loire, Côtes du Rhône, Provence, Jura verront passer, tel un météore, le groupe enthousiaste clamant à tous les vents son amour du vin.

En 1961, à Tours, Monsieur Métadier, conseiller général, frappé par l'originalité du Cercle, nous donne l'appellation contrôlée qui nous manquait encore. Désormais, nous serons le :

### « Cercle Académique d'Études Œnologiques et Ampélographiques de Belgique »

L'an 1966 voit la parution de l'anthologie littéraire du Cercle, « À l'ombre des jeunes vignes en fleurs », et de son addendum : « De la coupe aux lèvres ». Puis, en 1971, ce fut « Du vin en vers » et enfin, en 1975, « L'esprit du vin – In vino veritas »[2].

Le banquet de 1967 vit le Cercle mettre un frein à sa misogynie en créant « les Cupules Dorées », titre accordé aux dames méritantes déployant une activité reconnue au sein du Cercle. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre sincère affection et notre reconnaissance émue.

Tout cela se faisait à la bonne franquette, au gré des occasions et des rencontres, l'esprit – comme chacun sait – s'étant toujours trouvé au fond d'un verre. Mais cela n'allait pas sans tirer à hue et à dia, créant des controverses et, le vin aidant, allant jusqu'à des prises de bec…, de bon bec, bien entendu, et n'eût été la verve diplomatique du Président-Fondateur, cela eût pu tourner au vinaigre.

Le grand artisan de la systématisation nécessaire fut notre secrétaire général Gaston Dothey qui, en collaboration avec le vice-président Félix Begaux, réussit à faire adopter à l'unanimité un « Règlement d'ordre intérieur » toujours d'actualité. Cela prit cinq ans pour être autorisé définitivement, en 1970.

En résumé, depuis la fondation du Cercle, nous avons connu les présidents suivants :

| | |
|---|---|
| **Alex Begaux** | *président fondateur jusqu'en 1968* |
| **Robert Dechamps** | *président de 1968 à 1970* |
| **André Demilie** | *président de 1970 à 1973* |
| **Albert Deuse** | *président de 1973 à 1976* |
| **Félix Begaux** | *président de 1976 à 1978* |
| **Freddy Bonhomme** | *président de 1978 à 1982* |
| **Robert Demilie** | *président de 1982 à 1986* |

| | |
|---|---|
| **Jean Haydan** | *président de 1986 à 1988* |
| **Jo Warin** | *président de 1988 à 1992* |
| **Michel Van Hecke** | *président de 1992 à 1996* |
| **Luc Buchau** | *président de 1996 à 2000* |
| **Jean-Camille Parée** | *président de 2000 à 2004* |
| **Robert Demilie** | *président depuis 2004* |

En actualisant les nombres de séances depuis la fondation, le Cercle a tenu 366 séances au cours desquelles environ 4 400 bouteilles ont été dégustées !

Le nombre de banquets s'élève à cinquante.

Après quelques années de flottement, vers la fin des années 1970, il fut décidé que le membre organisateur de la séance se chargerait seul du choix des bouteilles et de la présentation de l'aire dont elles proviennent, avec une étude des caractéristiques du sol, des cépages et des modes de vinification.

Le Cercle a, jusqu'aujourd'hui, effectué 47 voyages, tous plus mémorables les uns que les autres[3].

Après la disparition de Gaston Dothey, le secrétariat fut assuré pendant des années par Charles Geeroms, aidé de son épouse, Marie-Jeanne.

La trésorerie a eu plusieurs titulaires : Albert Deuse, Fernand Fries, Jean Janssens et Armand Ciborghs, qui se sont dévoués pour que les participations tombent en temps voulu dans l'escarcelle du Cercle et pour apurer les dettes avec toute la rigueur nécessaire. Armand est toujours fidèle au poste après tant d'années.

Le secrétariat est actuellement pris en charge par André Beyens, toujours aidé par l'infatigable Marie-Jeanne Geeroms.

Les intronisations ont revêtu un caractère solennel grâce aux capes des chevaliers, confectionnées par Simone Libert.

Le secrétaire Gaston Dothey, doué d'un talent graphique évident, créait de splendides panneaux illustrant les intronisations lors des banquets annuels, ainsi que les séances. En annexe figurent quelques œuvres de ce grand artiste[4].

Au cours de ses cinquante années d'existence, le Cercle a vu passer un nombre impressionnant de membres, tous passionnés par le plaisir que procure le vin, sa découverte et sa dégustation.

Études, comparaisons, commentaires nous ont tous formés de façon telle que la lecture d'une belle carte des vins au restaurant procure un plaisir personnel intense, rappelle de bons souvenirs et permet de partager avec les convives l'expertise que nous avons acquise.

Beaucoup s'en sont allés dans les vignes du Seigneur, parfois de façon tragique, souvent à cause de l'âge ou de la maladie. Heureusement, d'autres sont venus les remplacer, tous

aussi passionnés.

Sous la présidence de Jean-Camille Parée, le Cercle a définitivement admis les dames comme membres à part entière, pouvant organiser des séances et donc recevoir le titre de « Dame Amazone Compagne de l'Échanson ».

Les séances sont devenues de vraies études, les textes sont de véritables bijoux, les voyages sont l'occasion de soumettre les vignerons à la question et de déguster en connaissance de cause. La qualité des activités du Cercle s'élève à des niveaux jamais atteints. Peut-être nous manque-t-il un peu la tonalité poétique, mais ceci est le reflet de notre époque, où l'efficacité et le rendement sont devenus primordiaux. C'est dans le verre désormais que nous trouvons l'œuvre d'art !

Mais ce qui subsiste vraiment depuis cinquante ans, c'est l'Amitié entre les membres qui se retrouvent à chaque fois avec beaucoup de plaisir. À n'en pas douter, ces liens d'amitié, alliés à la passion de la découverte de nouveaux crus, étaient, dès la fondation du Cercle, les éléments primordiaux qui ont été à la base de la réussite de l'entreprise et qui resteront les garants de sa longévité.

**Car le CAEOA, c'est ça !**

*R.D.*

1. Le texte des « Droits et obligations » est repris en annexe 1.

2. Il y eut encore le tome V, « Cépages sous presse » (cuvée 1976–1987), et le tome VI, « Cépages en feuille » (de 1987 à 1991).

3. Le « Tableau des voyages » est repris en annexe 2.

4. Dix-sept panneaux sont reproduits, s'échelonnant de l'année 1961 au 16 novembre 1975.

VADE-MECUM

# CERCLE ACADÉMIQUE D'ÉTUDES ŒNOLOGIQUES ET AMPÉLOGRAPHIQUES DE BELGIQUE

*C.A.E.O.A. — Vade-mecum*

Ce Cercle fut fondé de manière informelle en 1956 et regroupait à l'origine un petit nombre de médecins, de pharmaciens et d'ingénieurs, d'où l'adjectif « académique ».

C'est avant tout un groupe d'amis et d'amies désireux de cultiver l'amitié entre eux par l'étude du vin (œnologie) et de la vigne (ampélographie) sous tous ses aspects : viticole, vinicole, géologique, organoleptique et jouissif.

Le Cercle compte deux catégories de membres, tant masculins que féminins :

– les membres de plein droit, appelés « Chevaliers Compagnons de l'Échanson » ou « Dames Amazones Compagnes de l'Échanson », dûment intronisés et titulaires d'un tâte-vin argenté ou doré (pour les dames) ;

– les membres « apprentis ou apprenties du bouchon », présentés tout d'abord par deux parrains membres de plein droit. Après avoir assisté à trois séances et avoir été accepté par le Grand Conseil, le membre en règle de cotisation devient apprenti ou apprentie du bouchon et reçoit le collier correspondant.

Pour rappel, la cotisation s'élève actuellement à 25 euros par membre.

Après avoir organisé de manière satisfaisante une séance au cours de laquelle une étude élaborée est présentée, suivie d'une dégustation thématique comprenant au moins dix bouteilles, le membre « apprenti(e) du bouchon » pourra être intronisé « Chevalier Compagnon de l'Échanson » ou « Dame Amazone Compagne de l'Échanson » lors du banquet annuel suivant. Il lui sera délivré un diplôme et il recevra le collier avec le tâte-vin correspondant.

Les activités du Cercle sont de trois ordres : les séances, le voyage, et l'assemblée générale statutaire suivie du banquet annuel.

## Les séances

Au cours de l'année, au moins sept séances sont organisées, en général le dernier dimanche des mois d'octobre, novembre, janvier, février, mars, avril et juin, et ce à 11h précises. Une séance est organisée par un membre compagnon, compagne ou apprenti(e) du bouchon.

L'organisateur devra développer une étude thématique valable, reprise dans un fascicule à remettre à chaque participant, comprenant la présentation du thème choisi. Les aspects tels que la description générale de la région productrice, la géologie et la pédologie du terroir, la description des cépages et variétés et les particularités intéressantes seront précisés.

Les producteurs des divers vins à déguster seront présentés, ainsi que leurs techniques de vinification et leurs produits. Des fiches techniques seront jointes, si possible. Les vins à déguster seront de préférence du même millésime. L'ordre de dégustation des vins aura été établi soigneusement.

Les participants recevront une feuille de cotation des divers vins, avec possibilité de noter leurs observations et appréciations. Cette feuille sera établie soit par l'organisateur, soit par le secrétariat, selon un modèle type.

La tradition du Cercle veut que les vins soient cotés sur 20 et que seul un défaut majeur entraîne une cote inférieure à 10. Les cotes des participants sont rassemblées sur un document ad hoc et remises au secrétaire. En fin de séance, les prix d'achat sont communiqués.

Une bouteille « surprise », à déguster à l'aveugle, pourra être présentée par l'organisateur au début de sa séance, ou une bouteille « taupe » ressemblant aux bouteilles présentées mais d'une tout autre provenance et dégustée à l'aveugle, pourra être insérée dans le cours de la dégustation. Par contre, les séances complètement à l'aveugle seront évitées dans la mesure du possible.

Le trésorier percevra, en fin de séance, auprès de chacun des participants, un écot correspondant aux frais d'achat des bouteilles dégustées, et remboursera ainsi l'organisateur.

Le responsable de la séance aura à cœur d'organiser, après celle-ci, un lunch sympathique auquel tous les dégustateurs seront conviés. Dans la mesure du possible, le prix du lunch n'excèdera pas 50 euros, boissons comprises. En fin de repas, le trésorier percevra le montant du repas auprès des convives et règlera la note du restaurant.

La consommation modérée de vin est recommandée afin d'éviter l'ébriété et ses conséquences néfastes.

## Le voyage

Chaque année, de préférence lors du long week-end de l'Ascension, un voyage est organisé par un ou plusieurs membres volontaires dans une région viticole intéressante. L'aspect vitivinicole sera complété par quelques visites touristiques et culturelles dans la région.

L'organisateur prépare un petit dossier présentant la région choisie et ses particularités, les vignerons à visiter et les vins qu'ils feront déguster. Chaque participant aura droit à un exemplaire.

L'hôtel sera réservé par l'organisateur pour les nuits des mercredi, jeudi de l'Ascension, vendredi et samedi. Les participants sont attendus le mercredi soir à l'hôtel et le départ aura lieu le dimanche matin, sauf arrangement privé à régler à part. Un car pour le transport des participants, de taille adaptée à la région visitée, sera loué par l'organisateur.

Les déjeuners des jeudi, vendredi et samedi seront réservés par l'organisateur, ainsi que le banquet de fin de voyage, le samedi soir. Le lieu où aura lieu le banquet ne sera pas éloigné de l'hôtel. Les autres soirs, les participants sont libres.

Le nombre de viticulteurs visités chaque jour devra être choisi en fonction des distances à parcourir et afin de ne pas surcharger le programme.

Les réservations doivent pouvoir se faire en temps utile et les arrhes servant de garantie seront versées au trésorier. Le paiement du solde se fait en espèces, en une ou plusieurs fois, au cours du voyage.

L'organisation du voyage dans tous ses détails, et en particulier l'itinéraire à suivre, est du ressort du ou des membres volontaires, éventuellement assistés par une personne de leur choix.

## L’assemblée générale statutaire et le banquet annuel

Cette réunion statutaire a lieu, en principe, le dernier samedi de septembre et est mise sur pied par un membre de plein droit, compagnon ou compagne de l’Échanson. Celui-ci veillera à organiser les deux évènements dans un même lieu, en garantissant la possibilité de loger sur place ou à proximité.

L’assemblée générale est ouverte à tous les membres chevaliers compagnons et dames compagnes de l’Échanson, et apprenti(e)s du bouchon en règle de cotisation. Le règlement d’ordre intérieur précise les modalités de fonctionnement de l’assemblée.

L’ordre du jour comprend au moins :

- la lecture et l’approbation du procès-verbal de l’assemblée générale précédente
- l’allocution du Président
- le rapport du secrétaire
- le rapport du trésorier
- le rapport du conseiller culturel
- le rapport des vérificateurs aux comptes
- la décharge au trésorier sur la gestion des avoirs du Cercle
- les élections statutaires
- l’établissement du calendrier des séances pour au moins une année
- la désignation de l’organisateur du prochain voyage et de celui du banquet suivant

Les membres désignés pour les séances, le voyage et le banquet à venir auront ainsi tout le temps nécessaire pour prendre leurs dispositions, collecter les vins, confectionner le syllabus et, même, le cas échéant, aller sur place pour organiser le voyage.

*R.D., septembre 2006.*

## RESPECT DE LA TRADITION — LE POÈME

*Le CAEOA fête ses cinquante ans*
*Et va résolument vers l'horizon des cent.*

*Car sa vivacité, reflet de sa jeunesse,*
*Aura raison de l'âge, grâce à sa vraie richesse.*
*Et quoi, que signifie ? Richesse, dites-vous ?*
*Or, argent ou bijoux ? Non point, elle est ailleurs,*
*Apportée par chacun, dans le fond de son cœur.*

*Amitié est son nom, richesse sans le sou !*

*C'est cela sa valeur, mûrie au fil des ans,*
*Inscrite à tout jamais, du passé au présent,*
*Notre amitié est là, encore pour très longtemps :*
*Quiconque aime le bon vin, doit en être garant.*
*Unir la sympathie avec l'amour du vin,*
*A ce noble travail, notre Cercle se voue.*
*N'ignorant certes pas que parfois il échoue,*
*Tant reste versatile, le caractère humain.*
*Et en cette année faste, de notre jubilé,*

*Autour d'un verre de vin, connu ou exotique,*
*Ne faut-il pas, amis, laissant là toute critique,*
*S'embrasser et chanter, au nom de l'amitié ?*

*L.B.*

ANNEXE 1

# Droits et Obligations des Compagnons de l'Échanson

**Art. 1.**

*Sont nommés Compagnons de l'Échanson les membres ou invités distingués du Cercle d'Études Œnologiques et Ampélographiques.*

**Art. 2.**

*Pour être Compagnon, il faut avoir assisté au moins à trois séances du C.E.O.A. en tant qu'apprenti du bouchon, au cours de l'année sociale (des vendanges jusqu'au printemps).*

**Art. 3.**

*Tout Compagnon est tenu de porter le collier à chaque séance du C.E.O.A. ou des Compagnons de l'Échanson. En cas d'oubli de celui-ci, il lui sera appliqué une amende à verser à la caisse, évaluée à cinquante capsules, au cours du jour.*

**Art. 4.**

*Tout Compagnon absent à plus de trois séances au cours de l'année sera considéré comme ne voulant plus faire partie du Cercle, à moins qu'il ait adressé sur parchemin le motif valable de son absence.*

**Art. 5.**

*Tout Compagnon devra se soumettre à toute étude qui lui sera demandée en vue de documenter ses frères les Compagnons de l'Échanson, et Amis du C.E.O.A.*

**Art. 6.**

*Les « Moitiés » des Compagnons de l'Échanson seront invitées à laisser à leur mari le droit de pouvoir disposer du temps nécessaire aux réunions dont ils auront reçu la convocation en temps utile.*

**Art. 7.**

*Il sera prévu au moins huit réunions par an, depuis les vendanges jusqu'à la fin du printemps.*

**Art. 8.**

*Les « Doulces Épouses » seront invitées à participer au banquet annuel, visites ou autres manifestations auxquelles le C.E.O.A. se fera une joie de les convier.*

**Art. 9.**

*Enfin, les Maîtres de Chais des Compagnons de l'Échanson du Cercle d'Études Œnologiques et Ampélographiques seront seuls juges de pouvoir prendre toutes autres dispositions qui ne seraient pas prévues au présent règlement.*